Image not found or type unknown

Interet de retard pour remboursement caution

Par **mopb**, le **27/10/2008** à **10:48**

Bonjour
Mon bailleur a eu 15 jours de retard pour me rembourser ma caution
j'ai réclamé les interets de retard il a fait un calcul avec un taux de 3,99 % sur l'année
Certain site internet parle d'un taux par jour ma gardienne avait dit aussi que c'était un taux journalier
Quelle est la loi ?
Merci à vous
Bien cordialement

MOPB

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés